

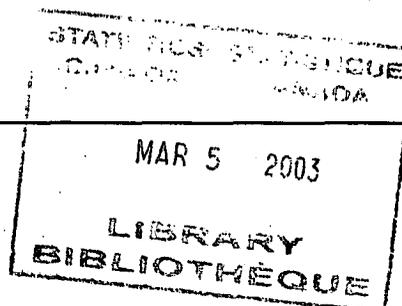
92F0092GPF

c. 2

Statistique Canada

**Cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement (RMR/AR/SR) de 1996 : cartes vendues séparément**

**Guide de référence**



Publication autorisée par le ministre  
responsable de Statistique Canada

©Ministre de l'Industrie, 1997

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu du présent produit, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6

Avril 1997

Guide de référence du produit n° 92F0092XPB au catalogue

Ottawa

**Note de reconnaissance**

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

## **Quoi de neuf dans les cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement de 1996**

- Amélioration du produit en 1996 : le fond des cartes de référence montre maintenant en détail les tracés des rues et traits hydrographiques.
- Plus d'information : le nom des secteurs de recensement et des rues est plus facile à lire.
- Meilleur contexte spatial : les cartes présentent maintenant les traits de référence géographiques entourant les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement.
- La série comprend les 25 régions métropolitaines de recensement et les 18 agglomérations de recensement divisées en secteurs de recensement, y compris les quatre nouveaux centres divisés en secteurs de recensement en 1996, soit ceux de Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), de Barrie et de Belleville (Ontario), de même que celui de Nanaimo (Colombie-Britannique).

---

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
<b>1. À propos du présent guide.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Vue d'ensemble.....</b>	<b>2</b>
<b>2.1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Précisions sur le produit.....</b>	<b>4</b>
<b>3.1. Contenu.....</b>	<b>4</b>
<b>3.2. Méthode.....</b>	<b>4</b>
<b>3.3. Date de référence.....</b>	<b>4</b>
<b>3.4. Comparaison avec la série de cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement de 1991.....</b>	<b>5</b>
<b>3.5. Restrictions.....</b>	<b>5</b>
<b>3.6. Applications recommandées.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Qualité des données.....</b>	<b>6</b>
<b>4.1. Historique.....</b>	<b>6</b>
4.1.1. Documents de référence.....	6
4.1.2. Méthode de dérivation.....	6
<b>4.2. Précision de localisation.....</b>	<b>7</b>
<b>4.3. Précision des attributs.....</b>	<b>7</b>
<b>4.4. Cohérence logique.....</b>	<b>8</b>
4.4.1. Cohérence interne.....	8
4.4.2. Cohérence avec d'autres produits.....	8
<b>4.5. Intégralité des données.....</b>	<b>8</b>
<b>5. Glossaire.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe A. Hiérarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine et code postal, 1996.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe B. Unités géographiques selon la province et le territoire, 1996.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe C. Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, 1996.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe D. Règle d'attribution des noms de secteur de recensement.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe E. Règles d'attribution des noms de région urbaine.....</b>	<b>19</b>
<b>Références.....</b>	<b>21</b>
<b>Produits et services de la géographie.....</b>	<b>23</b>



## 1. À propos du présent guide

Le présent guide a été rédigé pour accompagner les cartes de référence individuelles des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement (RMR/AR/SR) de 1996 (n° 92F0092XPB au catalogue). Le jeu complet de cartes (comprenant 55 cartes pour les 25 RMR, 29 pour les 18 AR et une autre qui montre l'emplacement des RMR et des AR sur l'ensemble du territoire canadien) existe également sous forme de publication (n° 92-354-XPB au catalogue).

Le présent guide renferme une description du contenu des cartes, décrit la méthode utilisée pour les créer et apporte des précisions sur la qualité des données.

Le glossaire comporte des explications relatives aux termes et aux concepts géographiques qui apparaissent en caractères **gras** dans le texte. Des explications supplémentaires figurent aussi dans le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XPB au catalogue). Enfin, les annexes fournissent un complément d'information; le guide inclut également une liste des produits et des services connexes.

Ce guide s'inspire des données les plus complètes disponibles au moment de la publication. Toutefois, il n'offre aucune garantie à l'égard des données dans le cas où les observations de l'utilisateur divergeraient des caractéristiques décrites. Ce produit a fait l'objet d'une vérification approfondie. Cependant, rien ne garantit l'exactitude intégrale des données qu'il contient. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la partie 4 du présent guide intitulée «Qualité des données».

## 2. Vue d'ensemble

### 2.1. Introduction

Les données du recensement sont diffusées pour de nombreuses régions géographiques allant de l'ensemble du Canada jusqu'au niveau beaucoup plus détaillé qu'est le **secteur de dénombrement (SD)**. Les **cartes de référence** indiquent les limites de ces régions et aident l'utilisateur à replacer les données dans leur contexte spatial. L'annexe A donne la hiérarchie des régions géographiques normalisées, y compris la hiérarchie métropolitaine où l'on retrouve les **régions métropolitaines de recensement (RMR)**, les **agglomérations de recensement (AR)**, les **RMR unifiées**, les **AR unifiées**, les **RMR primaires**, les **AR primaires**, les **noyaux urbains**, les **banlieues urbaines** et les **banlieues rurales**, les **subdivisions de recensement (SDR)** et les **secteurs de recensement (SR)**.

Les cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement présentent les SR des RMR et des AR avec SR. Il n'existe pas de cartes de référence pour les AR non divisées en secteurs de recensement. Toutes les cartes précisent le nom et les limites des SR.

Pour le recensement de 1996, l'inclusion des agglomérations de recensement dans le programme des secteurs de recensement était fondée sur la taille de la population de leur noyau urbain (50 000 habitants ou plus selon le recensement précédent). Il s'agit d'un changement par rapport aux recensements précédents, alors que les agglomérations de recensement devaient comprendre une municipalité (subdivision de recensement) comptant 50 000 habitants ou plus selon le recensement précédent pour être incluses dans le programme des secteurs de recensement. Pour le recensement de 1996, le programme des secteurs de recensement a été élargi afin d'inclure quatre agglomérations de recensement additionnelles, soit Nanaimo (Colombie-Britannique), Barrie et Belleville (Ontario) et Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), ce qui porte à 43 le nombre total de centres divisés en secteurs de recensement. Une nouvelle agglomération de recensement primaire, soit Saint-Jérôme (Québec), qui fait partie de la région métropolitaine de recensement unifiée de Montréal, a été divisée en secteurs de recensement en 1996.

Le recensement de 1996 compte 25 RMR et 112 AR (voir annexe B). Toutes les RMR et 18 des AR les plus importantes sont scindées en secteurs de recensement. Les cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement (RMR/AR/SR) présentent les composantes de la hiérarchie métropolitaine des plus grands centres urbains comprenant des secteurs de recensement.

Les cartes de référence des RMR/AR/SR sont regroupées dans la même publication (n°92-354-XPB au catalogue), mais elles sont aussi disponibles séparément pour chaque RMR et AR. On compte entre une et quatre cartes, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 1. Nombre de cartes de référence par RMR/AR

RMR/AR	N <sup>bre</sup> de cartes	RMR/AR	N <sup>bre</sup> de cartes
Abbotsford (C.-B.) — AR	1	Peterborough (Ont.) — AR	2
Barrie (Ont.) — AR	1	Prince George (C.-B.) — AR	1
Belleville (Ont.) — AR	1	Québec (Qc) — RMR	2
Brantford (Ont.) — AR	2	Red Deer (Alb.) — AR	1
Calgary (Alb.) — RMR	2	Regina (Sask.) — RMR	2
Chicoutimi - Jonquière (Qc) — RMR	2	St. Catharines - Niagara (Ont.) — RMR	4
Edmonton (Alb.) — RMR	2	St. John's (T.-N.) — RMR	2
Guelph (Ont.) — AR	1	Saint John (N.-B.) — RMR	2
Halifax (N.-É.) — RMR	2	Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) — AR	1
Hamilton (Ont.) — RMR	2	Sarnia (Ont.) — AR	2
Kamloops (C.-B.) — AR	2	Saskatoon (Sask.) — RMR	2
Kelowna (C.-B.) — AR	2	Sault Ste. Marie (Ont.) — AR	2
Kingston (Ont.) — AR	2	Sherbrooke (Qc) — RMR	2
Kitchener (Ont.) — RMR	2	Sudbury (Ont.) — RMR	2
Lethbridge (Alb.) — AR	1	Thunder Bay (Ont.) — RMR	2
London (Ont.) — RMR	3	Toronto (Ont.) — RMR	4
Moncton (N.-B.) — AR	2	Trois-Rivières (Qc) — RMR	2
Montréal (Qc) — RMR	2	Vancouver (C.-B.) — RMR	3
Nanaimo (C.-B.) — AR	2	Victoria (C.-B.) — RMR	2
North Bay (Ont.) — AR	2	Windsor (Ont.) — RMR	2
Oshawa (Ont.) — RMR	2	Winnipeg (Man.) — RMR	2
Ottawa - Hull (Ont./Qc) — RMR	2		

### 3. Précisions sur le produit

#### 3.1. Contenu

Les cartes de la présente série indiquent pour chaque région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) des renseignements sur les limites, les attributs et sur le fond de carte. Les secteurs de recensement (SR), les subdivisions de recensement (SDR), les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales y sont délimités, de même que les régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) et les agglomérations de recensement primaires (ARP) (s'il y a lieu). L'information provenant des attributs comprend le nom des RMR et des AR, celui des RMRP et des ARP, le nom et le genre des SDR et le nom des SR. Veuillez vous reporter à l'annexe C qui dresse la liste des genres de SDR et à l'annexe D qui comprend des explications sur les règles d'attribution des noms de SR. Sur le fond de carte apparaissent les rues, les cours d'eau, les lacs, les voies ferrées et d'autres traits importants.

#### 3.2. Méthode

Les cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement ont été produites à l'aide de fichiers géographiques numériques traités par l'intermédiaire du système d'information géographique (SIG) ARC/INFO®, version 7.04 produit par Environmental Systems Research Institute Inc. Les renseignements qui figurent sur le fond de carte résultent de la combinaison des **Fichiers du réseau routier (FRR)** de Statistique Canada et des fichiers de la Base nationale de données topographiques (BNDT) de Ressources naturelles Canada. Les fichiers de la BNDT ont servi à compléter les parties de certaines RMR et AR que ne couvraient pas les FRR. Les précisions sur les limites proviennent d'une version provisoire du **Fichier numérique des limites** des secteurs de dénombrement de 1996, tandis que les données sur les attributs sont extraites de la Base de données sur les attributs géographiques (BDAG). Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la méthode utilisée pour produire les cartes, veuillez consulter la partie 4 du présent guide intitulée «Qualité des données».

#### 3.3. Date de référence

La **date de référence géographique** est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1996, la date de référence géographique est le **1<sup>er</sup> janvier 1996**.

Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent fréquemment (par exemple, fusions de municipalités, annexions, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée assez à l'avance du jour du recensement pour que tous les changements soient intégrés à temps. En outre, les autorités fédérales et provinciales compétentes ne donnent avis de ces changements, en règle générale, qu'une fois qu'ils ont été apportés. Ce sont les raisons pour lesquelles les données du recensement sont établies selon les régions géographiques qui existaient le 1<sup>er</sup> janvier 1996, si les renseignements sur les changements sont parvenus à Statistique Canada avant le 1<sup>er</sup> mars 1996.

Comme les données du recensement décrivent une situation qui existait le jour du recensement (le 14 mai 1996), alors que le cadre géographique est établi d'après les régions géographiques existant le 1<sup>er</sup> janvier 1996, les données peuvent avoir trait à des régions géographiques ayant changé dans l'intervalle écoulé.

---

Il se peut que le cadre géographique établi aux fins du recensement ne corresponde pas au cadre actuel en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996, si les autorités fédérales et provinciales compétentes n'ont pas donné avis des changements, ou que l'avis en question a été reçu après le 1<sup>er</sup> mars 1996.

### **3.4. Comparaison avec la série de cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement de 1991**

Le présent produit a été considérablement amélioré depuis 1991. Les données des FRR et de la BNDT qui ont servi pour tracer les cartes de la présente série forment une base de référence plus détaillée que celle utilisée pour les cartes de 1991. De plus, on a dérivé les noms de rue des FRR et de la BNDT afin de renseigner davantage l'utilisateur. Une amélioration notable concerne l'addition d'une zone tampon autour des RMR et des AR. Celle-ci, non disponible en 1991, enrichit le contexte spatial de plusieurs RMR et AR. Les régions qui correspondent aux noyaux urbains et aux banlieues urbaines sont ombrées sur les cartons intérieurs des cartes de 1996. Le nom des **régions urbaines (RU)** n'apparaît pas sur la carte. Toutefois, le nom de la RU et celui de la SDR principale sont identiques lorsque la SDR est une ville ou un village et qu'au moins 75 % de la population de la SDR se trouve dans la RU. (Veuillez vous reporter à l'annexe E pour plus d'explications sur les conventions concernant la désignation des régions urbaines.) Alors que de façon générale les cartes de 1991 ont été réalisées manuellement, on s'est servi de techniques numériques pour préparer celles de 1996.

### **3.5. Restrictions**

Les cartes ne devraient pas être utilisées pour la numérisation, ni pour déterminer l'emplacement exact des limites, car elles ne constituent en aucun cas une représentation juridique ou cadastrale précise des régions géographiques.

### **3.6. Applications recommandées**

Ces cartes ont été conçues dans le but d'aider l'utilisateur à retrouver les limites et l'emplacement généraux des régions géographiques mentionnées dans les publications sur le recensement de 1996.

En raison de la nature du concept de SR et de l'existence d'une vaste gamme de données du recensement, les SR sont utiles dans de nombreuses applications, notamment :

- la planification et la recherche urbaines et régionales, comme l'élaboration, l'évaluation et la révision des plans officiels;
- les études scolaires et les projets de recherche dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités;
- les études de marché, visant entre autres à repérer les possibilités qui se présentent et à évaluer le marché potentiel ou la capacité de service dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs ou de la vente au détail.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SR sont utilisés à des fins non statistiques.

## 4. Qualité des données

Le présent énoncé sur la qualité des données a pour but de mieux renseigner l'utilisateur et de l'aider à évaluer dans quelle mesure les données se prêtent à l'usage qu'il a l'intention d'en faire. Les cinq éléments fondamentaux d'un énoncé sur la qualité des données sont les suivants : historique, précision de localisation, précision des attributs, cohérence logique et intégralité des données (Statistique Canada, 1992).

### 4.1. Historique

*Par historique, on entend la description des documents de référence à partir desquels sont dérivées les données ainsi que les méthodes de dérivation utilisées. L'historique précise la date des documents de référence et toutes les transformations effectuées en vue de la production des fichiers numériques ou des produits cartographiques définitifs.*

#### 4.1.1. Documents de référence

Les cartes de référence de la présente série indiquent les limites et le nom des secteurs de recensement (SR), des subdivisions de recensement (SDR) qui composent les RMR/AR ou les RMRP/ARP et des régions urbaines (RU) (c'est-à-dire les noyaux urbains et les banlieues urbaines). Le nom, le genre et les limites des SDR correspondent à ceux qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (date de référence géographique du recensement de 1996). Si les avis de modification des administrations provinciales ou territoriales n'ont pas été reçus avant le 1<sup>er</sup> mars 1996, le nom, le genre ou les limites des SDR peuvent ne pas correspondre à ceux reconnus par ces administrations en date du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Les précisions qui apparaissent sur le fond de carte (rives, cours d'eau, lacs, routes, voies ferrées, lignes électriques) proviennent des Fichiers du réseau routier (FRR) produits par Statistique Canada dans leur version de 1991 ou celle antérieure au recensement de 1996, ainsi que de la Base nationale de données topographiques (BNDT) de Ressources naturelles Canada.

Les renseignements du fond de carte numérique (rives, principaux cours d'eau et lacs, et route transcanadienne) de la carte du Canada montrant les RMR/AR sont issus du Service d'information de l'Atlas national (SIAN) de Ressources naturelles Canada.

Vous trouverez le couplage des SR, des RU et des SDR à chaque RMR/AR et RMRP/ARP dans la Base de données sur les attributs géographiques (BDAG) de juillet 1996, laquelle renferme des renseignements sur les attributs des régions géographiques normalisées, dont les liens ou les relations qui les unissent.

#### 4.1.2. Méthode de dérivation

Lorsque les données du FRR couvrent la totalité de la RMR ou de l'AR, on a superposé directement le Fichier numérique des limites de 1996 sur le fond de carte du FRR. Quand les RMR et les AR sont couvertes par les données de la BNDT et du FRR, les limites numériques des régions couvertes par le FRR ont été extraites du FRR, alors que dans les régions couvertes par la BNDT, on a superposé le Fichier numérique des limites de juillet 1996 sur les données de la BNDT et procédé aux rajustements nécessaires afin que les traits correspondants coïncident. Ensuite, les données de la BNDT ont été adaptées au format du FRR. Là où les données de la BNDT et du FRR se juxtaposent, on a créé un réseau intégré de routes par appariement entre le FRR et la BNDT. On a retenu les données hydrographiques de la

BNDT dans les régions couvertes par un FRR afin de produire une couche de données hydrographiques uniforme. On n'a pas fait concorder les données hydrographiques avec les limites numériques dans les régions couvertes par un FRR, de sorte que les limites pourraient ne pas coïncider exactement avec les traits hydrographiques de la BNDT dans ces régions. Dans les RMR de Saint John et de Calgary, on s'est servi de la couche de données hydrographiques du FRR pour la partie des deux RMR couverte par le FRR, à cause des écarts importants entre les données hydrographiques de la BNDT et les limites des SR.

Les cartes ont été tracées au moyen d'un programme de cartographie automatisé élaboré à l'aide du logiciel ARC/INFO® (version 7.04).

La carte du Canada montrant les RMR/AR a été obtenue grâce à la fonction de cartographie ARCPLOT de la version 7.04 de ARC/INFO®.

#### 4.2. Précision de localisation

*La précision de localisation correspond à la différence entre la «vraie» position d'un trait dans la réalité et sa position «estimée» stockée dans le fichier numérique ou dans un autre produit.*

Issues de l'agrégation des polygones représentant les secteurs de dénombrement, les limites des régions géographiques reproduites sur les cartes sont aussi précises que celles du Fichier numérique des limites des SD de juillet 1996.

La carte qui illustre l'emplacement des RMR/AR du Canada a été réalisée au moyen de signes symboliques placés de façon interactive afin d'indiquer l'emplacement des centres urbains par rapport aux grandes masses d'eau et à l'autoroute Transcanadienne.

#### 4.3. Précision des attributs

*Par précision des attributs, on entend l'exactitude des données non cartographiques associées à chaque trait physique comme le nom et le code du trait en question.*

On a tiré les renseignements qui suivent de la Base de données sur les attributs géographiques (BDAG) de juillet 1996 : noms des RMR/AR et des RMRP/ARP; noms et genres des SDR; noms des SR et régions urbaines, y compris l'identification des noyaux urbains, des banlieues urbaines et des banlieues rurales. Au départ, la position sur la carte des données sur les attributs a été déterminée de façon automatique, puis on a procédé à des corrections interactives afin d'optimiser l'emplacement du nom des SR, des SDR et des routes.

Le nom des traits hydrographiques d'importance «pancanadienne» a été établi par le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Les noms ont été inscrits de façon interactive dans les deux langues officielles.

Veillez noter qu'il existe deux fautes d'orthographe touchant la RMR de Winnipeg :

St. Francois Xavier, RM devrait se lire St. François Xavier, RM, et

Tache, RM devrait se lire Taché, RM.

#### 4.4. Cohérence logique

*Par cohérence logique, on entend la mesure dans laquelle les traits sont correctement représentés dans la structure de données, et comment ils respectent les exigences internes de cette dernière. En d'autres mots, il s'agit de la manière dont les éléments de la structure de données se plient aux règles qui leur sont imposées. Par exemple, tous les polygones doivent être fermés et les lignes ne devraient se couper qu'aux endroits prévus.*

##### 4.4.1. Cohérence interne

On s'est assuré que les polygones délimitant les RU, les SR, les SDR, les RMRP/ARP et les RMR/AR étaient bien fermés.

Il se pourrait que les limites des régions géographiques ne s'alignent pas exactement sur les traits hydrographiques de la BNDT dans les régions que couvre le FRR. Dans les RMR de Saint John et de Calgary, les limites des régions géographiques pourraient ne pas épouser les traits hydrographiques. Pour obtenir plus d'explications, veuillez consulter la partie 4.1.2 du présent guide intitulée «Méthode de dérivation». Aux endroits où les données de la BNDT et du FRR se juxtaposent, les voies ferrées et les lignes électriques n'ont pas été couplées lors de l'intégration des données.

Un certain nombre de révisions ont été apportées aux limites une fois que la préparation des cartes de cette série en vue de leur impression a été terminée. Cependant, seule une SDR dans la série des cartes de référence des RMR/AR/SR a vu ses limites subir un changement dont la superficie des terres dépassait un kilomètre carré. C'est de façon purement arbitraire qu'on a choisi le kilomètre carré comme seuil pour la documentation.

SDR	Nom de la SDR	Superficie des terres sur la série de cartes (km <sup>2</sup> )	Superficie des terres après révision (km <sup>2</sup> )	Écart (km <sup>2</sup> )
5953023	Prince George	316,77	314,32	2,45

##### 4.4.2. Cohérence avec d'autres produits

Les cartes de référence du recensement donnent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles les données du recensement sont totalisées et diffusées. Les principaux renseignements qu'elles fournissent comprennent les limites, le nom et le code des régions géographiques du recensement ainsi que les principaux traits physiques et culturels rapportés comme les routes, les voies ferrées, les rives, les cours d'eau et les lacs.

La partie du présent guide intitulée «Produits et services de la Géographie» dresse la liste des cartes de référence disponibles pour les régions géographiques du recensement. Veuillez vous y référer afin de déterminer tout besoin supplémentaire en matière de cartes de référence.

#### 4.5. Intégralité des données

*L'intégralité des données est la mesure dans laquelle les entités géographiques (traits) sont saisies, conformément aux spécifications de saisie des données. Ce concept concerne aussi les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles de cartographie pertinentes.*

La présente série comprend les 25 RMR et les 18 AR du Programme des secteurs de recensement. Les 94 AR qui ne font pas partie du Programme des secteurs de recensement n'apparaissent pas dans ce jeu de cartes. Les routes, les

voies ferrées et les lignes électriques du FRR figurent sur les cartes, de même que les routes, les voies ferrées, les lignes électriques et les cours d'eau de la BNDT. On a identifié les routes principales et, lorsque cela était possible, celles qui coïncident avec les limites d'un SR.

Les traits du fond de carte retenus sur la carte du Canada illustrant l'emplacement des RMR/AR ne comprennent que les principaux cours d'eau et lacs, ainsi que la route transcanadienne.

## 5. Glossaire

Le glossaire présente des définitions brèves des termes géographiques et des concepts du recensement. Pour obtenir les définitions complètes ainsi que les notes supplémentaires se rapportant à ces concepts et définitions, veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XPF au catalogue).

### *Agglomération de recensement (AR)*

Une agglomération de recensement (AR) est composée d'une grande *région urbaine* (appelée *noyau urbain*) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées *banlieues urbaines* et *rurales*) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une AR compte au moins 10 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Cependant, si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Lorsque la population du noyau urbain d'une AR atteint 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent, cette AR peut devenir une RMR. Les AR dont le noyau urbain compte au moins 50 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent, sont divisées en *secteurs de recensement*. Les secteurs de recensement sont maintenus même si la population du noyau urbain de l'AR tombe par la suite à moins de 50 000 habitants. Une AR peut être unie à des AR adjacentes s'il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé *AR unifiée*, et les AR qui le composent sont désignées par le terme *agglomérations de recensement primaires* (ARP).

### *Agglomération de recensement primaire (ARP)*

Une agglomération de recensement qui fait partie d'une région métropolitaine de recensement unifiée ou d'une agglomération de recensement unifiée est appelée agglomération de recensement primaire (ARP).

### *Agglomération de recensement unifiée (AR unifiée)*

Une agglomération de recensement unifiée (AR unifiée) est un groupe formé d'*agglomérations de recensement* (AR) adjacentes ayant des liens économiques et sociaux entre elles. Des AR adjacentes sont unifiées pour former une seule AR (AR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une AR de plus grande taille; chaque paire d'AR est alors évaluée. Par exemple, l'AR unifiée de Chatham se compose de l'ARP de Chatham et de l'ARP de Wallaceburg.

### *Carte de référence*

Les cartes de référence du recensement indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les principaux renseignements figurant sur les cartes de référence sont les limites, le nom et le code des régions géographiques du recensement, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

---

### ***Date de référence géographique***

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1996, la date de référence géographique est le **1<sup>er</sup> janvier 1996**.

### ***Division de recensement (DR)***

Division de recensement (DR) est le terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (*subdivision de recensement*) et la *province*. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales et d'autres genres de régions créées en vertu des lois provinciales.

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces, pour la diffusion des données statistiques. Au Territoire du Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire.

### ***Fichiers du réseau routier (FRR)***

Les fichiers du réseau routier (FRR) sont des fichiers numériques renfermant le réseau routier de la plupart des grands centres urbains au Canada. Ils contiennent aussi d'autres traits physiques et culturels visibles (comme les réseaux hydrographiques, les voies de chemin de fer, les oléoducs) et des renseignements sur les attributs (par exemple, le nom des rues et des cours d'eau, et les tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses).

### ***Fichiers numériques des limites (FNL)***

Les fichiers numériques des limites (FNL) sont des fichiers informatiques qui décrivent les limites officielles des régions géographiques de recensement normalisées. Les limites sont parfois situées au-delà des rives, dans les masses d'eau.

### ***Nom de localité***

Le nom de localité est un terme général pour désigner les localités qui sont considérées comme des lieux, par exemple les villes, les régions urbaines, les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées. Les noms de localité comprennent également les noms de localités inhabitées, les anciens noms de municipalités ainsi que les autres appellations de localités et les variantes orthographiques.

### ***Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale***

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une *région métropolitaine de recensement* (RMR), d'une *région métropolitaine de recensement primaire* (RMRP), d'une *agglomération de recensement* (AR) ou d'une *agglomération de recensement primaire* (ARP).

Le noyau urbain est une grande **région urbaine** autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

La banlieue urbaine est la région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain.

La banlieue rurale est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

### ***Province/territoire***

Les termes «province» et «territoire» désignent les principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'unités de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Les dix provinces ajoutées aux deux territoires forment l'ensemble du Canada.

### ***Région métropolitaine de recensement (RMR)***

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une très grande **région urbaine** (appelée **noyau urbain**) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées **banlieues urbaines** et **rurales**) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une RMR compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Lorsqu'une région devient une RMR, elle le reste même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Toutes les RMR sont divisées en **secteurs de recensement**. Une RMR peut être unie à des **agglomérations de recensement** (AR) adjacentes s'il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé **RMR unifiée**; la RMR et l'AR ou les AR qui le composent sont désignées par les termes **région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)** et **agglomérations de recensement primaires (ARP)**. Une RMR ne peut être unie à une autre RMR.

### ***Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)***

Une **région métropolitaine de recensement** qui fait partie d'une **région métropolitaine de recensement unifiée** est appelée région métropolitaine de recensement primaire (RMRP).

### ***Région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée)***

Une région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée) est un groupe formé d'une **région métropolitaine de recensement** (RMR) et de la ou des **agglomérations de recensement** (AR) adjacentes ayant des liens sociaux et économiques avec elle. Une RMR et une AR adjacente peuvent être unifiées pour former une seule RMR (RMR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans l'AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une RMR; chaque combinaison RMR-AR est alors évaluée. Par exemple, la RMR unifiée de Toronto se compose de la RMRP de Toronto et des ARP de Georgina, Milton, Halton Hills, Orangeville et Bradford West Gwillimbury.

---

**Région urbaine (RU)**

Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

**Secteur de dénombrement (SD)**

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données du recensement sont établies. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

**Secteur de recensement (SR)**

Les secteurs de recensement (SR) sont des petites unités géographiques représentant des collectivités urbaines ou rurales créées au sein de *régions métropolitaines de recensement* et d'*agglomérations de recensement* dont le *noyau urbain* compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Les SR sont initialement délimités par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

**Subdivision de recensement (SDR)**

Subdivision de recensement est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce terme désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités aux fins de diffusion des données statistiques.

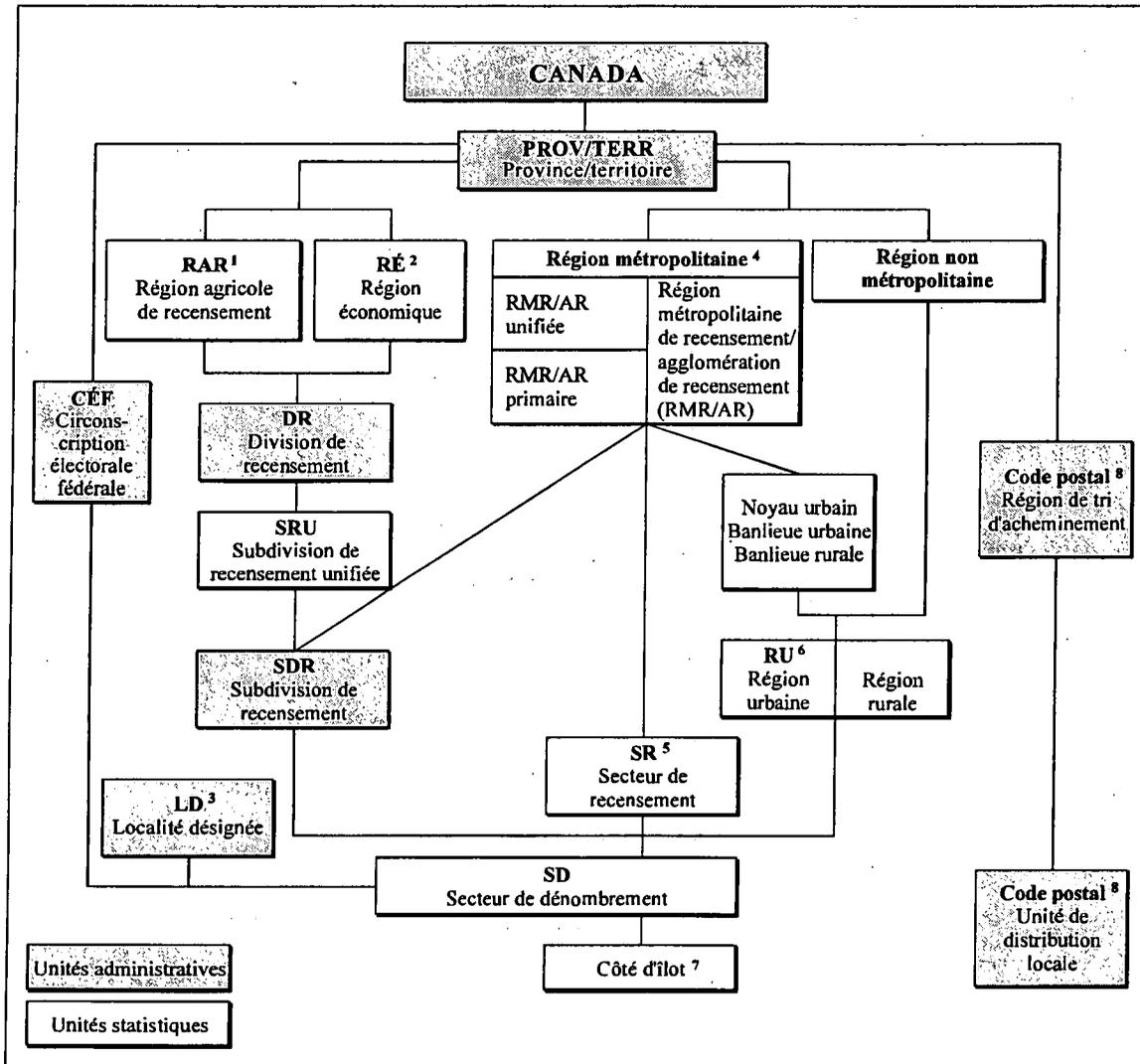
**Subdivision de recensement unifiée (SRU)**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de *subdivisions de recensement*. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la *subdivision de recensement* et la *division de recensement*.

***Superficie des terres***

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques du recensement.

## Annexe A. Hiérarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine et code postal, 1996



- 1 Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont composées de subdivisions de recensement unifiées.
- 2 Les régions économiques de l'Ontario sont composées de municipalités (subdivisions de recensement).
- 3 Actuellement, il n'y a pas de localité désignée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, au Territoire du Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- 4 Cinq RMR/AR chevauchent des limites provinciales.
- 5 Toutes les RMR, ainsi que les AR dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus, d'après les résultats du recensement précédent, sont divisées en secteurs de recensement.
- 6 Cinq RU chevauchent des limites provinciales.
- 7 Seulement dans les régions couvertes par un Fichier du réseau routier (FRR).
- 8 Le code postal est saisi tel qu'il est indiqué par le recensé sur tous les questionnaires de 1996. Même s'il est indiqué et traité comme faisant partie de la hiérarchie géographique, le code postal n'est pas, à vrai dire, une unité géographique et il n'y a donc aucun lien précis entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement.

## Annexe B. Unités géographiques selon la province et le territoire, 1996

Unité géographique	CANADA		T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
	1991	1996												
Circonscription électorale fédérale (OR <sup>1</sup> de 1987)	295	295	7	4	11	10	75	99	14	14	26	32	1	2
Circonscription électorale fédérale (OR <sup>1</sup> de 1996)	s/o	301	7	4	11	10	75	103	14	14	26	34	1	2
Région économique	68	74	4	1	5	5	16	11	8	6	8	8	1	1
Division de recensement	290	288	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	5
Communauté urbaine	3	3	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-
Comté	60	60	-	3	18	15	-	24	-	-	-	-	-	-
District	10	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-
District municipality	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Division de recensement	73	73	10	-	-	-	3	-	23	18	19	-	-	-
Metropolitan municipality	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Municipalité régionale de comté	93	93	-	-	-	-	93	-	-	-	-	-	-	-
Région	7	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	5
Regional district	29	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	-	-
Regional municipality	10	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-
Territoire	s/o	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
United counties	3	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Subdivision de recensement unifiée	2 630	2 607	87	68	52	148	1 143	518	128	302	73	82	1	5
Subdivision de recensement <sup>1</sup>	6 006	5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
Localité désignée	s/o	828	77	-	59	172	-	38	52	166	252	12	-	-
Région agricole de recensement	77	78	3	-	5	4	13	5	12	20	8	8	-	-
Région métropolitaine de recensement	25	25	1	-	1	1	<u>6</u>	<u>10</u>	1	2	2	2	-	-
Agglomération de recensement	115	112	4	2	4	<u>5</u>	<u>27</u>	<u>32</u>	3	7	9	21	1	1
Région métropolitaine de recensement primaire	12	11	1	-	-	-	3	5	-	-	2	1	-	-
Agglomération de recensement primaire	21	22	1	-	-	-	6	11	-	-	3	1	-	-
Secteur de recensement	4 068	4 223	41	-	75	69	1 108	1 799	158	99	386	488	-	-
Région urbaine	893	929	44	7	38	<u>38</u>	<u>228</u>	<u>265</u>	<u>43</u>	<u>63</u>	<u>103</u>	97	2	6
Secteur de dénombrement	45 995	49 361	1 236	267	1 511	1 393	11 684	16 469	2 050	2 844	4 746	6 880	111	170
Fichier du réseau routier (nombre de SDR)	342	344	2	-	3	16	114	113	10	5	4	77	-	-
Côté d'lot <sup>2</sup>	763 626	817 734	5 068	-	9 707	17 110	187 563	330 658	35 024	21 375	79 954	131 275	-	-
Région de tri d'acheminement <sup>3</sup>	1 368	1 477	32	7	58	44	383	515	63	45	137	187	3	5
Code postal <sup>3</sup>	652 826	680 910	7 073	2 737	18 864	16 144	175 885	244 909	22 821	20 778	64 530	105 801	864	504

Nota : Les chiffres soulignés indiquent que les RMR, les AR, les RMRP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

\* Ordonnance de représentation

<sup>1</sup> Voir l'annexe C pour une liste des genres de subdivisions de recensement.

<sup>2</sup> Chiffres préliminaires.

<sup>3</sup> Chiffres dérivés à partir du Fichier de conversion des codes postaux de décembre 1991 et de juillet 1996.

## Annexe C. Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, 1996

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.	L.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn.	T.N.-O.
Genre de subdivision de recensement		5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
BOR	Borough	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
C	Cité - City	145	3	2	2	7	2	51	5	13	15	43	1	1
CC	Chartered Community	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CM	County (Municipality)	28	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-
COM	Community	163	130	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CT	Canton (Municipalité de)§	8	-	-	-	-	88	-	-	-	-	-	-	-
CU	Cantons unis (Municipalité de)	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
DM	District Municipality	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-
HAM	Hamlet	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	34
ID	Improvement District	10	-	-	-	-	-	2	-	-	8	-	-	-
IGD	Indian Government District	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-
LGD	Local Government District	21	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-
LOT	Township and Royalty	67	-	67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M	Municipalité	557	-	-	-	-	557	-	-	-	-	-	-	-
MD	Municipal District	49	-	-	12	-	-	-	-	-	37	-	-	-
NH	Northern Hamlet	12	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-
NT	Northern Town	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
NV	Northern Village	13	-	-	-	-	-	-	-	13	-	-	-	-
P	Paroisse (Municipalité de)	344	-	-	-	-	344	-	-	-	-	-	-	-
PAR	Parish	152	-	-	-	152	-	-	-	-	-	-	-	-
R	Réserve indienne - Indian Reserve	996	1	4	24	19	30	140	77	120	88	487	4	2
RC	Rural Community	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
RGM	Regional Municipality	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RM	Rural Municipality	404	-	-	-	-	-	-	106	298	-	-	-	-
RV	Resort Village	42	-	-	-	-	-	-	-	42	-	-	-	-
S-E	Établissement indien - Indian Settlement	33	-	-	-	-	5	10	4	1	4	3	6	-
SA	Special Area	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
SCM	Subdivision of County Municipality	38	-	-	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SET	Settlement	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	18
SM	Specialized Municipality	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
SRD	Subdivision of Regional District	71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71	-	-
SUN	Subdivision of Unorganized	91	91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SV	Summer Village	54	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-
T	Town	685	156	7	33	28	-	147	36	145	111	14	3	5
TI	Terre inuite	10	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-
TP	Township	468	-	-	-	-	-	468	-	-	-	-	-	-
TR	Terres réservées	9	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-
UNO	Non organisé - Unorganized	152	-	-	-	-	112	20	11	2	-	-	2	5
V	Ville	257	-	-	-	-	257	-	-	-	-	-	-	-
VC	Village cri	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
VK	Village naskapi	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
VL	Village	863	-	-	-	76	154	108	38	322	117	43	4	1
VN	Village nordique	14	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-

## Annexe D. Règle d'attribution des noms de secteur de recensement

À chaque SR, on attribue un «nom» numérique de sept caractères (incluant des zéros comme premier ou premiers chiffres, le point décimal et des zéros comme dernier ou derniers chiffres après le point décimal). Afin d'identifier de façon unique chaque SR à l'intérieur de la région métropolitaine correspondante, le nom du SR doit être précédé du code de RMR/AR à trois chiffres. Par exemple :

Code de RMR/AR - Nom de SR	Nom de RMR/AR
521 0007.00	AR de Kingston (Ont.)
933 0007.00	RMR de Vancouver (C.-B.)

Lorsque le premier chiffre du nom est un zéro, il a été enlevé pour la série des cartes de référence des RMR/AR/SR. Les deux zéros après le point décimal ont été éliminés dans les cas où les SR n'ont pas été fractionnés. Par exemple :

Nom de SR	Sa représentation
0007.00	007
0123.01	123.01

Cette procédure a été adoptée pour améliorer la présentation cartographique de cette série de cartes.

Lorsqu'une RMR ou qu'une AR est incluse dans le Programme des secteurs de recensement, c'est à la subdivision de recensement (SDR) qui donne son nom à la RMR ou à l'AR que sont attribués les premiers noms de SR, à partir de 0001.00. Une fois que tous les SR compris dans la première SDR ont un nom, on poursuit en nommant les SR des SDR adjacentes, puis de celles en périphérie.

Si un SR a été divisé en deux parties ou plus par suite d'une augmentation de la population, le nombre situé après le point décimal désigne les diverses parties. Par exemple, le SR 0042.00 est divisé pour former le SR 0042.01 et le SR 0042.02. Ainsi, les utilisateurs sont en mesure d'agréger les diverses parties pour reconstituer le secteur de recensement initial.

Les noms des secteurs de recensement ne changent pas d'un recensement à l'autre, afin de maintenir la comparabilité historique.

### Annexe E. Règles d'attribution des noms de région urbaine

Le nom attribué à la région urbaine est le nom de la subdivision de recensement (SDR) principale, si celle-ci est une ville ou un village et qu'au moins 75 % de sa population réside dans la région urbaine. Le nom attribué à la région urbaine est un nom de localité approprié si moins de 75 % de la population de la SDR demeure dans la région urbaine. Si une région urbaine compte deux ou plusieurs SDR principales, un nom composé peut lui être attribué.

Les codes de région urbaine sont des codes uniques à quatre chiffres attribués dans l'ordre au moment de la délimitation des RU. Ces codes demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Si une région urbaine est supprimée parce qu'elle est annexée à une autre région ou parce qu'elle ne respecte plus les seuils de population ou de densité de population, le code est retiré.

Il est recommandé de faire précéder le code de RU du code de province à deux chiffres pour identifier de façon unique chaque RU avec la province correspondante ou le territoire correspondant. Par exemple :

Code de PR-RU	Nom de RU
11 0159	Charlottetown (Î.-P.-É.)
13 0122	Campbellton (N.-B.)
24 0122	Campbellton (Qc)
46 0282	Flin Flon (Man.)
47 0282	Flin Flon (Sask.)
60 1023	Whitehorse (Yn)



---

**Références**

Statistique Canada, [1992]

Manuel des politiques, Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie, Statistique Canada, 7 avril 1992.

Statistique Canada, [1997]

Dictionnaire du recensement de 1996. Ottawa : Industrie Canada, 1997. Recensement du Canada de 1996. Numéro 92-351-XPB au catalogue.

Statistique Canada, [1997]

Cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement. Ottawa : Industrie Canada, 1997. Recensement du Canada de 1996. Numéro 92-354-XPB au catalogue.



---

## Produits et services de la géographie

Cette section présente un aperçu des produits et services de la géographie fondés sur le recensement de 1996. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

### *Produits généraux de référence*

#### **92F0085XCB GéoRéf**

GéoRéf est un puissant outil d'extraction de données et de production de tableaux offert sur CD-ROM qui contient le logiciel et les données. GéoRéf permet à l'utilisateur d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés et de déterminer le code géographique, le nom des régions et les chiffres de population et des logements correspondants. En plus des renseignements sur les régions normalisées du recensement, GéoRéf fournit des données sur la correspondance des secteurs de dénombrement (SD) (des recensements de 1996 et de 1991) ainsi qu'une liste des cartes de référence des SD qui facilite la recherche des cartes de référence des SD appropriées.

### *Cartes de référence*

Les cartes de référence illustrent les régions géographiques du recensement et aident l'utilisateur à repérer les limites, afin d'établir une relation entre les données du recensement et les emplacements physiques réels. Plus de 7 500 cartes de référence couvrent des régions géographiques qui varient en superficie : des secteurs de dénombrement (l'unité de collecte du recensement) aux circonscriptions électorales fédérales (représentées par les députés au Parlement), des secteurs de recensement (quartiers) aux agglomérations de recensement et régions métropolitaines de recensement (grands centres urbains), et des subdivisions de recensement (municipalités) aux divisions de recensement (municipalités régionales de comtés). Les cartes de référence sont offertes séparément ou groupées dans une série de cartes.

#### **92F0087XPB Cartes de référence des circonscriptions électorales fédérales/secteurs de dénombrement (CÉF/SD) (Ordonnance de représentation de 1987)**

Ces cartes de référence montrent les secteurs de dénombrement du recensement de 1996 selon la circonscription électorale fédérale à laquelle ils appartiennent. Les limites des circonscriptions électorales fédérales sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1987 qui était en vigueur le jour du recensement (14 mai 1996). Les cartes des CÉF/SD sont conçues comme outils de référence visant à repérer les limites des SD. Pour être en mesure de déterminer de façon plus précise les limites des SD, l'utilisateur est prié de consulter une des séries plus détaillées de cartes de référence des SD : celle des SD des grands centres urbains (92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) ou celle des SD des régions rurales (92F0091XPB). Les cartes des CÉF/SD sont reproduites sur demande.

#### **92F0090XPB Cartes de référence des secteurs de dénombrement (SD) des grands centres urbains**

Ces cartes de référence des SD en noir et blanc couvrent les 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) ainsi que les 18 agglomérations de recensement (AR) qui sont incluses dans le Programme des secteurs de recensement. Environ 4 200 cartes (en général, une carte par secteur de recensement) présentent les limites et le code des secteurs de dénombrement ainsi que les réseaux routiers détaillés et d'autres traits visibles. Ces cartes montrent également les limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement, des circonscriptions électorales fédérales et des RMR ou AR. Ces cartes sont reproduites sur demande. Un prix spécial s'applique à l'achat simultané des trois séries de cartes de référence des SD pour le Canada ou une province ou un territoire, soit celle des SD des grands centres urbains

(92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) et celle des SD des régions rurales (92F0089XPB).

#### **92F0088XPB Cartes de référence des secteurs de dénombrement (SD) des petits centres urbains**

Environ 870 cartes de référence couvrent les plus petites municipalités urbaines (subdivisions de recensement) qui ne font pas partie du Programme des secteurs de recensement. Ces cartes indiquent les limites et le code des SD. Les circonscriptions électorales fédérales figurent également sur ces cartes. La taille et l'échelle des cartes varient selon la région couverte. Ces cartes sont reproduites sur demande. Un prix spécial s'applique à l'achat simultané des trois séries de cartes de référence des SD pour le Canada ou une province ou un territoire, soit celle des SD des grands centres urbains (92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) et celle des SD des régions rurales (92F0089XPB).

#### **92F0091XPB Cartes de référence des secteurs de dénombrement (SD) des régions rurales**

Cette série comprend environ 2 400 cartes qui indiquent les limites et le code des SD des régions rurales du Canada. Sont également indiquées les limites des subdivisions de recensement, des divisions de recensement, des circonscriptions électorales fédérales, des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement. Les cartes, fondées sur celles de la série nationale topographique de Ressources naturelles Canada, sont à l'échelle de 1/50 000 ou 1/250 000 pour les 10 provinces, de 1/1 000 000 pour le Territoire du Yukon et de 1/4 000 000 pour les Territoires du Nord-Ouest. Ces cartes sont reproduites sur demande. Un prix spécial s'applique à l'achat simultané des trois séries de cartes de référence des SD pour le Canada ou une province ou un territoire, soit celle des SD des grands centres urbains (92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) et celle des SD des régions rurales (92F0089XPB).

#### **92F0089XPB Cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement (DR/SDR) : cartes vendues séparément**

Cette série comprend 21 cartes provinciales indiquant les limites, le nom et le code des DR (comme les comtés et les municipalités régionales de comtés) et des SDR (comme les municipalités, villes, villages, autres municipalités locales, cantons et réserves indiennes). Ces cartes sont vendues séparément. Elles montrent aussi les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Chaque province est couverte par une à quatre cartes dont les échelles varient entre 1/375 000 et 1/6 000 000. Les cartes ressemblent à celles de 1991 bien qu'elles aient été produites par ordinateur à partir de bases géomatiques. Les renseignements géographiques, notamment les plans d'eau, les routes principales et les voies ferrées, sont tirés de la carte mondiale numérique (CMN).

Nota : Toutes les cartes provinciales font partie de la publication *Classification géographique type, volume II* (n° 12-572-XPB au catalogue). Figurent aussi dans cette dernière trois cartes du Canada à l'échelle 1/10 000 000 : une qui montre les divisions de recensement, une autre sur laquelle apparaissent les régions économiques et une troisième qui indique, à l'aide de points, l'emplacement des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

#### **92-354-XPB Cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement (RMR/AR/SR)**

Cette publication comprend les cartes de référence de toutes les RMR (55 cartes couvrant 25 RMR) et des AR subdivisées en SR (29 cartes couvrant 18 AR). Les cartes indiquent les limites et présentent le nom des SR, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement primaires et des agglomérations de recensement primaires qui composent les RMR/AR. Les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales sont aussi représentés, de même que les cours d'eau, les lacs, les voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits physiques importants. Les échelles des cartes varient de 1/25 000 à 1/2 000 000. La publication comprend aussi une carte du Canada (à l'échelle de 1/10 000 000) indiquant, à l'aide de points, l'emplacement des RMR et des AR pour 1996.

**92F0092XPB Cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement (RMR/AR/SR) : cartes vendues séparément**

Des cartes de référence pour les RMR (55 cartes couvrant 25 RMR) et les AR subdivisées en SR (29 cartes couvrant 18 AR) sont disponibles séparément. Elles indiquent les limites et le nom des SR, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement primaires et des agglomérations de recensement primaires qui composent les RMR/AR. Les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales sont aussi représentés, de même que les cours d'eau, les lacs, les voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits physiques importants. Les échelles des cartes varient de 1/25 000 à 1/2 000 000.

Nota : Toutes les cartes font partie des cartes de référence de la publication *Régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement* (n° 92-354-XPB au catalogue).

***Chiffres de population et des logements***

Les chiffres de population et des logements du recensement de 1996 sont disponibles en formats variés et à plusieurs niveaux géographiques. En plus de la publication et du disque CD-ROM décrits ci-dessous, les chiffres de population et des logements sont aussi disponibles dans GéoRéf (92F0085XCB) et dans le Fichier de données des côtés d'îlot (92F0026XDB).

**93-357-XPB Chiffres de population et des logements — Un aperçu national**

Cette publication donne les chiffres de population et des logements établis par le Recensement du Canada de 1996. Les niveaux géographiques couverts sont les provinces et les territoires, les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987), les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les localités désignées, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les régions urbaines et les régions rurales. Les limites géographiques de ces régions sont celles qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996 (date de référence géographique du Recensement du Canada de 1996). La publication comprend aussi les chiffres de population et des logements pour les régions de tri d'acheminement qui sont déterminées par les trois premiers caractères du code postal déclarés par les recensés le jour du recensement, soit le 14 mai 1996.

**92F0086XCB Chiffres des codes postaux**

Il s'agit d'un nouveau produit pour 1996. Il renferme les chiffres de population et des logements pour chaque secteur défini par le code postal à six caractères fourni par les répondants. Les chiffres de population et des logements sont présentés selon le code postal, la région de tri d'acheminement (RTA — les trois premiers caractères du code postal), la province ou le territoire. Les données sont fournies avec un logiciel compatible Windows<sup>MD</sup> qui permet à l'utilisateur d'exécuter des manipulations de données simples comme chercher l'ensemble de données correspondant à un code

postal donné, importer des groupes de codes postaux pour lesquels il veut obtenir les chiffres, et exporter des groupes de codes postaux. De la documentation d'accompagnement et d'autres documents sont présentés sous forme électronique sur le CD-ROM.

### ***Fichiers numériques des limites et fichiers numériques cartographiques***

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites officielles en vigueur lors de la collecte de données du recensement de 1996 et, de ce fait, se prolongent souvent en lignes droites dans les plans d'eau. Ces limites ont été modifiées dans les fichiers numériques cartographiques (FNC) pour suivre le littoral du Canada, y compris celui des îles principales. Les FNC incluent aussi une deuxième couche cartographique représentant les lacs et certains cours d'eau et estuaires. Cette couche «d'eau» fournit des repères additionnels utiles pour la cartographie ou la simple représentation des limites. Les FNC permettent de créer des cartes thématiques et d'effectuer diverses analyses géographiques à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) ou de tout autre logiciel cartographique disponible sur le marché. Les FNL peuvent ne pas convenir aux fins de cartographie ou de représentation des limites lorsqu'il est nécessaire que le littoral réel soit représenté. Les FNC sont offerts sous forme d'ensembles standard et sont vendus aux prix standard alors que les FNL sont disponibles sur demande aux mêmes prix.

#### **92F0029XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des provinces et territoires**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des provinces et territoires font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Les limites des provinces et territoires ont été normalisées de façon à répondre aux exigences de la plupart des logiciels cartographiques de poste de travail. Par conséquent, ce produit n'est pas conforme aux autres produits de la série. Le FNC des provinces et territoires est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

#### **92F0030XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987)**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987) ont été créés en agrégeant les limites des secteurs de dénombrement (SD) du recensement de 1996. Ces deux fichiers peuvent différer légèrement du FNL fondé sur les SD de 1991 (92F0070XDB). Le FNC des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) est un nouveau produit disponible en deux versions. Les limites qui figurent dans la première version sont conformes aux autres niveaux géographiques normalisés. Il existe aussi une version plus générale du FNC pour la cartographie à petite échelle de l'ensemble du pays. Les deux versions du FNC des CÉF sont offertes pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

#### **92F0031XDF Fichier numérique cartographique des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)**

Le Fichier numérique cartographique (FNC) des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) indique les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) selon l'Ordonnance de représentation de 1996. Comme il ne porte pas sur un niveau géographique normalisé pour le recensement de 1996, ce fichier cartographique a été créé selon une méthode différente et n'est donc pas conforme aux autres fichiers de la série. L'utilisateur doit prendre note que les limites des CÉF utilisées pour la tenue du recensement de 1996 étaient fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1987. L'Ordonnance de représentation de 1996, adoptée le 8 janvier 1996, entre en vigueur au moment de la première dissolution du Parlement se produisant au moins un an après son adoption. Le FNC des CÉF (Ordonnance de représentation de 1996) est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

**92F0032XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des divisions de recensement**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des divisions de recensement (DR) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Deux versions du FNC des DR sont disponibles. Le FNC des divisions de recensement est disponible en deux versions. Les limites qui figurent dans la première version sont conformes à celles de tous les autres niveaux géographiques normalisés. Il existe aussi une version plus générale pour la cartographie à petite échelle de l'ensemble du pays. Les deux versions du FNC des DR sont offertes pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

**92F0033XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des subdivisions de recensement unifiées**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des subdivisions de recensement unifiées font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des subdivisions de recensement unifiées est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et les provinces et territoires.

**92F0034XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des subdivisions de recensement**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des subdivisions de recensement (SDR) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des SDR est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada, les provinces et territoires, ainsi que pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement.

**92F0035XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR) de 1996 font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des RMR et AR est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

**92F0036XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des secteurs de recensement**

L'utilisateur du Fichier numérique cartographique (FNC) des secteurs de recensement (SR) de 1991 remarquera une grande différence entre le produit de 1991 et celui de 1996. En 1991, les limites et les plans d'eau étaient intégrés sur une seule couche cartographique. Les limites de 1996 suivent le littoral du Canada, y compris celui des îles principales. L'utilisateur peut distinguer les autres rives (plans d'eau intérieurs) en superposant la couche «hydrographique» distincte. Le FNC des SR de 1996 est conforme à tous les autres niveaux géographiques normalisés. Ce n'était pas le cas en 1991. Le FNC des SR est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada, les provinces, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement subdivisées en SR.

**92F0037XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des régions urbaines**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des régions urbaines (RU) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des RU est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

**92F0038XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des localités désignées**

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des localités désignées (LD) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Les LD forment un nouveau niveau de régions géographiques normalisées pour le recensement de 1996. Le FNC des LD est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

**92F0039XDF Fichier numérique cartographique des régions de tri d'acheminement du recensement de 1996**

Le Fichier numérique cartographique (FNC) des régions de tri d'acheminement (RTA) du recensement de 1996 décrit les limites des RTA établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 1996. En procédant à l'analyse des codes postaux déclarés par les ménages recensés, on a attribué une seule RTA à chaque secteur de dénombrement (il s'agissait dans la plupart des cas de la RTA déclarée par le plus grand nombre de ménages). Des polygones de RTA ont été formés en groupant des secteurs de dénombrement. Par conséquent, les limites des RTA fondées sur le recensement respectent les limites des secteurs de dénombrement. Le FNC des RTA du recensement de 1996 est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

**92F0040XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des secteurs de dénombrement**

Le Fichier numérique cartographique (FNC) des secteurs de dénombrement (SD) est offert pour la première fois. En 1991, seul le Fichier numérique des limites (FNL) des SD était disponible. Le FNC des SD est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada, les provinces et territoires, les régions métropolitaines de recensement et certaines agglomérations de recensement.

***Fichiers numériques des rues***

La Division de la géographie s'occupe de garder à jour une base de données du réseau routier des plus grands centres urbains du Canada. Bien que cette base de données s'applique à moins de 1 % de la superficie des terres du Canada, elle représente 62 % de la population totale du Canada. Plusieurs produits proviennent de cette base de données, notamment les fichiers du réseau routier (très détaillés), les Fichiers schématiques du réseau routier (moins détaillés) et le Fichier de données des côtés d'îlot.

**92F0024XDF Fichiers du réseau routier (FRR)**

Les fichiers du réseau routier (FRR) sont des fichiers numériques représentant le réseau des rues de la plupart des grands centres urbains du Canada. Ces fichiers renferment aussi d'autres traits physiques et culturels visibles (tels que l'hydrographie, les voies ferrées et les oléoducs) et des renseignements sur les attributs (comme le nom des rues et des traits hydrographiques ainsi que les tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les rues et les adresses sont mises à jour d'après les données recueillies le 14 mai 1996, jour du recensement. Utilisés avec le logiciel approprié de l'utilisateur, les FRR peuvent servir à la préparation d'itinéraires, à la planification des services de livraison et à la production de cartes. Les FRR sont offerts sous forme d'ensembles standard pour le Canada, les provinces (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard), les régions métropolitaines de recensement et certaines agglomérations de recensement.

**92F0025XDF Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR)**

---

Les fichiers schématiques du réseau routier (FSRR) sont des fichiers du réseau routier élagués qui comprennent des traits de référence cartographique tels que les principales rues (avec le nom des rues, mais pas les tranches d'adresses) et certaines voies ferrées qui servent à établir les limites des secteurs de recensement. Les FSRR sont offerts sous forme d'ensembles standard pour le Canada, les régions métropolitaines de recensement et certaines agglomérations de recensement.

#### **92F0026XDB Fichier de données des côtés d'îlot (FDCI)**

Le Fichier de données des côtés d'îlot (FDCI) renferme les chiffres de population et des logements du recensement de 1996 pour les côtés d'îlot des centres urbains inclus dans les fichiers du réseau routier (92F0024XDF). Par côté d'îlot, on entend généralement un côté de rue situé entre deux intersections consécutives; il s'agit en outre de la plus petite unité géographique pour laquelle Statistique Canada fournit des données. Le FDCI permet aussi, grâce à des codes géographiques, de relier le côté d'îlot à tous les autres niveaux géographiques normalisés (secteurs de dénombrement et niveaux supérieurs). Ce fichier contient le nom des rues avec les tranches d'adresses correspondantes ainsi que les coordonnées d'un point représentant le centre approximatif de chaque côté d'îlot. Les FDCI sont offerts sous forme d'ensembles standard pour le Canada et les grands centres urbains.

#### ***Produits basés sur les codes postaux***

Les produits basés sur les codes postaux décrits ci-dessous sont fondés sur les codes postaux obtenus régulièrement auprès de la Société canadienne des postes. Deux autres produits décrits ci-dessus, Chiffres des codes postaux (92F0086XCB) et Fichier numérique cartographique des régions de tri d'acheminement du recensement de 1996 (92F0039XDF), sont basés sur les codes postaux inscrits par les recensés sur les questionnaires du recensement.

#### **92F0027XDB Fichier de conversion des codes postaux de 1996 (FCCP)**

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques normalisées du recensement de 1996 (secteurs de dénombrement, municipalités, secteurs de recensement, etc.). Aussi, afin de permettre des applications cartographiques, il fournit les coordonnées x,y pour les points représentant l'emplacement approximatif des régions définies par le code postal. Le FCCP est offert sous forme d'ensembles standard pour le Canada, les provinces et territoires et les grands centres urbains.

#### **92F0027UDB Fichier de conversion des codes postaux de 1996 (FCCP) — Mise à jour**

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques normalisées du recensement de 1996 (secteurs de dénombrement, municipalités, secteurs de recensement, etc.). Aussi, afin de permettre des applications cartographiques, il fournit les coordonnées x,y pour les points représentant l'emplacement approximatif des régions définies par le code postal. Le FCCP est mis à jour deux fois par année. Les mises à jour diffusées en juillet contiennent de nouveaux codes postaux entrant en vigueur à compter du mois de janvier de l'année de diffusion, alors que les mises à jour diffusées en janvier renferment les nouveaux codes postaux en vigueur depuis le mois de juillet de l'année précédente. Les clients doivent acheter le FCCP (92F0027XDB) au coût initial; ils peuvent ensuite se procurer les fichiers à jour au tarif des mises à jour. Les abonnés aux mises à jour du FCCP profitent d'un rabais additionnel sur les mises à jour. Selon les conditions d'abonnement, ils devront payer à l'avance au moins un fichier mis à jour par année jusqu'à ce que le FCCP du recensement de 2001 soit diffusé. Les mises à jour du FCCP sont offertes sous forme d'ensembles standard pour le Canada et les provinces et territoires.

**92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)**

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) (FCPCÉF) est un fichier non hiérarchique ASCII qui permet de coupler les codes postaux à six caractères avec les circonscriptions électorales fédérales du Canada (Ordonnance de représentation de 1996). Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensembles standard pour le Canada et cinq régions — (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies et Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique et Territoire du Yukon).

**92F0028UDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) — Mise à jour**

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) (FCPCÉF) est un fichier non hiérarchique ASCII qui permet de coupler les codes postaux à six caractères avec les circonscriptions électorales fédérales du Canada (Ordonnance de représentation de 1996). Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Le FCPCÉF est mis à jour deux fois par année. Les mises à jour diffusées en juillet contiennent les nouveaux codes postaux en vigueur au mois de janvier de l'année de diffusion, alors que les mises à jour diffusées en janvier renferment les nouveaux codes postaux en vigueur au mois de juillet de l'année précédente. Les clients doivent acheter le FCPCÉF (92F0028XDB) au coût initial; ils peuvent ensuite se procurer les fichiers à jour aux tarifs des mises à jour. Ces dernières sont offertes sous forme d'ensembles standard pour le Canada et cinq régions — provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies et Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique et Territoire du Yukon.

**Services****97C0005 Service de géocodage**

Le service de géocodage permet à l'utilisateur de définir lui-même les régions géographiques (régions définies par l'utilisateur ou agrégations de régions géographiques normalisées du recensement) pour lesquelles il veut obtenir des totalisations de données du recensement. Ces produits géographiques personnalisés sont élaborés à partir de l'agrégation de côtés d'îlot des grands centres urbains couverts par les Fichiers du réseau routier ainsi que de l'agrégation de secteurs de dénombrement des petits centres urbains et des régions rurales. L'utilisateur est donc en mesure d'obtenir des données du recensement pour toutes ces régions personnalisées. L'évaluation des frais liés à ce service sera établie en fonction de la complexité de la demande.

**97C0006 Services géographiques personnalisés**

Si les produits géographiques normalisés ne répondent pas aux besoins d'un utilisateur, ce dernier peut faire appel aux Services géographiques personnalisés, lesquels élaborent, selon les demandes spéciales, des produits géographiques non normalisés. L'utilisateur peut obtenir les fichiers numériques cartographiques sous une autre forme et des extractions particulières de données ainsi que des manipulations ou regroupements de données spéciales provenant de l'un des fichiers géographiques informatisés (fichiers des codes postaux, des attributs, des limites et du réseau routier). L'évaluation des frais liés à ce service sera établie en fonction de la nature et de la complexité de la demande.

**97C0007      Cartes géographiques personnalisées**

Des cartes thématiques et d'autres cartes personnalisées peuvent être produites en réponse à une demande spéciale. L'évaluation des frais liés à ce service sera établie en fonction de la complexité de la demande.

STATISTICS CANADA LIBRARY  
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010361099